



BILAN 2025 ET RENOUVELLEMENT D'UNE AIDE FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT

Vous avez bénéficié d'un accompagnement de la Caf de l'Hérault en 2025. A ce titre, vous devez transmettre un bilan restituant l'analyse des actions que vous avez réalisées.

L'évaluation de l'action conditionnera son renouvellement.

Le bilan doit être envoyé même en cas de non-reconduction de l'action financée.

Ce document est constitué d'un support pour rédiger le bilan, et, le cas échéant, une demande de renouvellement. Il doit être retourné avec les pièces justificatives, par mail, à l'adresse suivante : echangescaf-partenairesas@caf34.caf.fr

- Avant le 31 janvier 2026, pour passage à la 1ère Commission d'attribution ;
- Avant le 31 mars 2026, pour passage à la 2ème Commission d'attribution.

!! Compléter toutes les rubriques du dossier et joindre les pièces justificatives !!

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés et seront renvoyés au partenaire.

La dénomination de l'organisme : (Association, Mairie, CCAS...)

Mairie de Cournonterral

L'intitulé de l'action : Accompagnement 0-17 ans des mineurs porteurs de handicap

Descriptif synthétique de l'action (2 lignes) :

Mise en place d'une continuité pédagogique dans l'accueil d'un mineur porteurs de handicap

Reconduction de l'action financée en 2025 pour 2026 ?



Oui



Non

Adresse de l'organisme : 12 avenue Armand Daney 34660 Cournonterral

Téléphone de l'organisme : 04 67 85 00 11

Adresse Mail : enfancejeunesse@ville-cournonterral.fr

Responsable juridique de la structure : (Nom, prénom, qualité) William ARS, Maire

N°Siren / Siret de l'organisme : 21340088000018

Personne en charge du dossier : (Nom, prénom, qualité) Mélanie Dos Santos Cheffe du service enfance et chargée de coopération

Adresse mail : enfancejeunesse@ville-cournonterral.fr

Téléphone : 06 74 37 31 19

Pour les Associations : Etes-vous affilié à une Union ou une Fédération ?

Si oui, laquelle ?

La thématique d'intervention : (attention cocher 1 seule case)

Petite enfance

Enfance - Jeunesse

Animation de la vie sociale

Soutien à la parentalité

Accompagnement social et accès aux droits

Prévention des violences intra-familiales – Vif

Logement et habitat

Promotion des valeurs de la République

Le territoire de mise en œuvre de l'action :

Département :

Intercommunalité :

Commune(s) (préciser la ou lesquelles) : Cournonterral

Type de territoire : Rural Urbain Périurbain

Zone d'intervention prioritaire : Oui Non Si Oui, QPV ZRR Cité éducative

Le type d'équipement ou service bénéficiant du financement :

Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje) ou relais petite enfance (Rpe)

Centre social ou espace de vie sociale (Evs)

Lieu accueil enfant parent (Laep)

Médiation familiale ou espace rencontre

Ludothèque

Accueil de loisirs périscolaire et/ou extrascolaire

Accueil de loisirs adolescents ou accueil de jeunes

Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas)

Point écoute et accueil jeunes (Paej)

Foyer de jeunes travailleurs (Fjt)

Autre (préciser)

1- BILAN QUANTITATIF QUALITATIF ET FINANCIER 2025

Le bilan permet à la Caf d'apprécier l'opportunité d'une reconduction d'action dans le cadre d'une demande de renouvellement. Il est obligatoire même si l'action n'est pas renouvelée ⁽¹⁾. (cf. aide à la rédaction d'un bilan d'activité)

Atteinte des objectifs de l'action ?



Oui



Non



Partielle

Pourquoi ?

Nous avons pour objectif de favoriser l'accueil et l'intégration des enfants porteurs de handicap sur différentes structures. 4 axes principaux de travail :

La formation du personnel : certains agents concernés ont pu participer à une formation sur l'accueil d'enfants porteur de handicap. Nous avons également prévu des formations sur des pathologies plus spécifiques (TDAH, Autisme...).

Nous avons missionné un référent handicap qui participe aux réunions PRH avec Halte pouce.

L'ajout de personnel sur les temps péri et extrascolaire : afin de pouvoir accueillir des enfants de classe ULIS sur le temps méridien, la collectivité a recruté une AESH sur ce temps pour garantir un temps de repas de bonne qualité pour l'enfant.

En école maternelle, nous avons des enfants à comportements particuliers en cours de diagnostic. Afin de garantir un accueil sécuritaire pour eux et leurs camarades, nous avons recruté une personne AESH pour les accompagner sur les temps périscolaires.

La construction d'outils pédagogiques : dans le cadre de nos accueils, une animatrice a construit des outils pédagogiques afin de permettre aux enfants de participer à des activités adaptées.

Sensibilisation des enfants : Suite à la formation des animateurs, nous organisons des temps de sensibilisation des autres enfants sur les troubles de leurs camarades.

L'accompagnement des familles pour des solutions adaptées : nos équipes restent très proches de ces familles afin de proposer un accueil adapté à leur enfant. C'est grâce à cette entente que la commune a mis en place, en outre, une aide pour l'accueil en restauration de l'enfant porteur de trouble autistique avec des camarades d'ULIS.

Nous maintenons notre lien avec l'association Halte pouce.

Les moyens mis en œuvre et le déroulement de l'action :

Les accueils de loisirs concernés sont : l'ALP maternel et l'ALP primaire pour les temps du matin, du midi et du soir.

Sur les alp, nous travaillons en étroite collaboration avec les enseignants concernés notamment avec les intervenants dans la classe ULIS.

Cette collaboration permet d'accueillir au mieux les enfants concernés au sein de nos accueils périscolaires.

Nous avons donc pu mettre à disposition d'une animatrice sur le temps méridien pour accompagner les enfants de classe ULIS de manière adaptée.

Nous avons détaché une animatrice référente de la classe Ulis afin que les enfants aient une interlocutrice régulière sur leur temps.

En école maternelle, nous avons des enfants à comportements particuliers en cours de diagnostic. Afin de garantir un accueil sécuritaire pour eux et leurs camarades, nous avons recruté une AESH pour les accompagner sur les temps périscolaires.

Les bénéficiaires de l'action (profil, tranche d'âge et nombre) :

Nombre de bénéficiaires :

Sur l'école maternelle la Calandrette : 6 enfants AEEH inscrits à nos accueils sur 9 identifiés.

Sur l'école Georges Bastide : 15 enfants AEEH inscrits dont 6 en ULIS.

Sur l'école Eliette Bonnel : 3 enfants AEEH sur 5 identifiés.

Soit au total : 24 enfants

Le suivi et l'évaluation de l'action :

Nous entretenons un suivi régulier auprès des familles afin de s'assurer que les enfants se sentent bien dans nos structures. Nous en profitons pour échanger autour des progrès, notamment dans leur socialisation, et des activités auxquelles ils ont participé.

Chaque semaine, pour les ALP, si des situations ont nécessité une attention particulière, elles sont débriefées pendant les réunions d'équipes.

En plus, chaque trimestre nous faisons le point en réunion de direction sur les améliorations à apporter, notamment autour de ce projet d'accueil d'enfants porteurs de handicap.

Les directrices des accueils de loisirs participent activement aux équipes éducatives de ces enfants, accompagnée du référent handicap.

Le partenariat mobilisé :

Nous visons à structurer nos actions en complémentarité avec l'engagement éducatif des familles qui est souvent remarquable. Nous travaillons beaucoup avec eux à ce que leur enfant soit accueilli dans le respect de son individualité.

Nous travaillons aussi régulièrement avec les enseignantes des classes qui accueillent ces enfants ainsi que les directeurs d'école.

Dans le cadre de la convention territoriale globale, nous avons le projet d'améliorer la diffusion des informations d'accueils des enfants entre les différents accueils scolaires, péri, extrascolaire....

Nous maintenons notre collaboration avec l'association Halte pouce qui sait nous contacter au cas de besoin sur notre commune.

(1) IMPORTANT : la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'organisme qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.

Aide à la rédaction d'un bilan d'activité

Vous êtes partenaire de la Caf et vous bénéficiez d'une aide financière au fonctionnement par l'attribution d'une prestation de service ou d'une subvention. A ce titre, vous devez transmettre un bilan restituant l'analyse des actions que vous avez réalisées, le bilan d'activité conditionnant la reconduction des aides au fonctionnement.

1. Le contexte et le rappel des objectifs :

- le nom et les coordonnées du porteur du projet
- le type de structure support à l'action : Alsh, Eaje, Centre social...
- le nom de l'action ou du projet
- la thématique d'intervention : Ados, Handicap, petite enfance, difficultés structurelles, soutien à la parentalité...
- les objectifs et résultats attendus,
- les indicateurs d'évaluation,
- etc.....

2. Les moyens mis en œuvre et le déroulement de l'action :

- l'équipe d'accueil : type de contrat, qualification, formation, bénévoles ou salariés, pérennisation de postes, réunions de régulation
- les lieux des activités et services : adresse, implantation, locaux partagés...
- les jours et heures de fonctionnement
- complémentarité avec d'autres structures de proximité : Alsh, médiathèque, association...
- la tarification
- les différentes étapes de l'activité
- les éléments marquants
- les difficultés rencontrées et les actions pour les surmonter
- les ajustements réalisés
- l'avancée des étapes de la réalisation d'un plan d'action
- etc...

3. Le public accueilli :

- public accueilli / typologie des familles
- mixité sociale / accessibilité financière
- évolution de la fréquentation : nombre de bénéficiaires prévus / nombre de bénéficiaires effectifs, nouveaux usagers, augmentation ou baisse de l'activité
- la mixité : public essentiellement masculin, féminin, mixte
- tranches d'âge
- public spécifique (handicap, primo arrivant...)
- démarche participative, accompagnement de projet
- acquisition de savoirs faire
- accueil formel ou informel
- implication et/ou information des parents
- etc....

4. Le suivi et l'évaluation de l'action :

- mise en place d'un comité de pilotage et/ou technique : fréquence, composition
- outils de communication : mail, affiches...
- valorisation de l'action : restitution sous forme d'évènement, articles de presse
- objectifs atteints ou partiellement
- points à améliorer et perspectives ou propositions
- etc...

5. Le partenariat :

- soutien logistique : mise à disposition de locaux, de personnels...,
- conseil technique...,
- intégration dans un dispositif : Ctg, contrat de ville, Pedt...

BUDGET REEL 2025 (*) - FONCTIONNEMENT

(*) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60- Total Achats	300€	70- Total Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	
61- Total Services extérieurs		Prestation de service reçue de la Caf	100235€
Sous-traitance générale		Fonds d'accompagnement reçus de la Caf	15000€
Dont sous-traitance service support, frais de siège, service paie		Aide spécifique	
Locations mobilières et immobilières		Montant Bonus Territoire Convention Territoriale Globale	
Charges locatives		Participations familiales déductibles de la PS	
Autres comptes : Crédit-bail, entretien et réparations, assurance, études et recherche, divers		Participations familiales (ou participations des usagers) non déductibles de la PS	2700€
62- Total Autres services extérieurs		Ventes de marchandises	
Personnel intérimaire et détaché (y compris mécénat de compétences)		Produits des activités annexes	
Frais de siège		Autres	
Autres comptes : Intermédiaires, publicité, déplacements, frais postaux et de télécommunication, frais bancaires	50	74- Total Subventions d'exploitation	
63- Total Impôts et taxes		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services concernés	
Impôts et taxes liés aux frais de personnel		Conseil régional	
Autres impôts et taxes		Conseil départemental	
64- Total Frais de personnel	33796.58€	Commune(s)	6423.58€
65- Autres charges de gestion courante		Organismes nationaux (dont PS MSA, SNCF)	
66- Total Charges financières		### Subvention de la CAF ###	
67- Total Charges exceptionnelles		Communauté de communes - EPCI	
68- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		Etablissement privé	
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles		Fonds européens	
Autres comptes : Dotations aux provisions et dépréciations		Autres établissements publics	
69- Total Impôts sur les bénéficiaires		75- Total Autres produits de gestion courante	
86- Contributions volontaires		76- Total Produits financiers	
Secours en nature (alimentaire, vestimentaire)		77- Total Produits exceptionnels	
Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, fluides : gaz, électricité)		78- Total Reprise sur amortissement, dépréciations et provisions	
Prestations en nature (bénévolat)		79- Total Transferts de charges	
		87- Contrepartie des contributions volontaires	
		Contrepartie des secours en nature (alimentaire, vestimentaire)	
		Contrepartie des mises à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, fluides : gaz, électricité)	
		Contrepartie des prestations en nature (bénévolat)	
TOTAL CHARGES	34146.58€	TOTAL PRODUITS	34145.58€

Nom et qualité du signataire : Edith Gutierrez Maire

Date, le 25 mars 26

Cachet et signature :

2- RECONDUCTION DE L'ACTION EN 2026 ET DEMANDE DE FINANCEMENT

Reconduction de l'action :

NON OUI en 2026

OUI en 2026 avec évolution(s), préciser quelles sont ces évolutions et/ou adaptations :

Pour 2026, nous axons le projet vers continuité d'accueil et pédagogique 0-17 ans.

Dans le cadre de la CTG, nous avons développé une passerelle avec les EAJE PSU ET PAJE ainsi qu'avec les assistantes maternelles, via le RPE.

Cette passerelle nous permet de pouvoir suivre les enfants dès la petite enfance jusqu'à la majorité, avec l'ouverture de notre salle des jeunes.

Cette action facilite le suivi et l'accueil de ces enfants porteurs de handicap entre les structures petite enfance vers nos structures 3-17 ans.

Cette continuité éducative permet la mise en place de projet personnalisé d'accueil qui anticipera l'achat de matériel si besoin ainsi que la formation du personnel.

Cette anticipation facilitera la création d'outils pédagogiques adaptés pour les enfants accueillis.

Un de nos agent est référent handicap au sein de la collectivité mais ne dispose pas de temps nécessaire pour développer son action. Nous souhaitons-lui augmenter ses heures afin qu'elle puisse s'y investir plus longuement. Ces heures seront dédiées au développement des contacts et suivi avec les familles ainsi qu'avec des partenaires spécialisés.

Nous souhaitons maintenir nos AESH présentes sur nos accueils afin d'aider le public et nos équipes sur le terrain.

La plupart des agents de nos équipes ont été formés sur différents formes de handicap (autisme, DYS...). Au vu du nombre d'enfants accueillis dans nos structures, nous voulons mettre en place un échange de pratique pour échanger sur leur difficulté et leur savoir-faire.

Dans un projet à plus long terme, nous souhaitons mettre en place un accueil adapté développant le répit parental pour les familles concernées par le handicap.

Un objectif idéal serait d'arriver à mobilier les acteurs du territoire pour former et accompagner les équipes.

Périodicité de réalisation de l'action :

Nombre de jours de fonctionnement : 144 jours.....

Action régulière sur l'année civile Date début : 1/01/2026.....

Date de fin : 31/12/2026.....

Horaires et jours d'ouverture : mercredis après-midi et vacances scolaire en journée

Action ponctuelle

- Vacances scolaires :

Toutes OU préciser les périodes :

- Année scolaire (hors vacances) : préciser les jours et les périodes :

Publics bénéficiaires de l'action :

- Enfants de 3 à 12 ans
 Jeunes de 13 à 17 ans
 Familles parents isolés tous publics
 Autres (préciser) :

Nombre de bénéficiaires : 30 enfants différents

Répartition géographique des publics ciblés :

Communal

Descriptif de l'action :

L'action est-elle rattachée à un équipement ou service bénéficiaire d'une prestation de service versée par la Caf ?

- Oui Non

Si oui, lequel ? **Nom de l'établissement ou du service :**

- Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje) ou relais petite enfance (Rpe)
 Centre social ou espace de vie sociale (Evs)
 Lieu accueil enfant parent (Laep)
 Médiation familiale ou espace rencontre
 Ludothèque
 Accueil de loisirs périscolaire et/ou extrascolaire
 Accueil de loisirs adolescents ou accueil de jeunes
 Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas)
 Point écoute et accueil jeunes (Paej)
 Foyer de jeunes travailleurs (Fjt)
 Autre (préciser)

Objectif général de l'action :

Assurer une continuité éducative cohérente et adaptée aux besoins spécifiques de l'enfant porteur de handicap, en favorisant la collaboration entre les différents acteurs (famille, équipe éducative, partenaires spécialisés), afin de garantir son bien-être, son inclusion, le développement de ses compétences et son autonomie dans tous les temps de vie.

Les besoins repérés sur le territoire :

Depuis la mise en place de la classe ULIS à l'école élémentaire Georges Bastide, nous avons des enfants à besoin spécifique qui fréquentent nos ALP.

Grace au partenariat avec les familles et l'équipe enseignante, nous travaillons à tous les temps d'accueil.

Nous recevons chaque année des demandes de familles pour accueillir leur enfant sur les différents temps que nous proposons. Nous avons à cœur de permettre cet accueil dans de bonnes conditions adaptées.

Avec l'augmentation des habitants et des enfants dans la commune, la sollicitation par de nouvelles familles est régulière. Nous remarquons le développement de ce type de demande en école maternelle.

Les besoins identifiés sont à la fois le soutien aux familles dans leur rôle de parents et dans l'adaptation adéquate de nos conditions d'accueil afin de répondre aux demandes de ces familles et favoriser l'accueil de leur enfant.

Depuis peu, nous remarquons un besoin spécifique pour le public d'enfants d'âge maternel.

En plus des enfants diagnostiqués, nous gérons également de situation d'enfants en début ou en cours de diagnostic. Ce manque d'information complexifie notre action.

Développer le lien avec les structures locales petite enfance devient un axe nécessaire à notre projet.

Contenu et déroulement de l'action :

Pour 2026, nous axons le projet vers continuité d'accueil et pédagogique 0-17 ans.

Dans le cadre de la CTG, nous avons développé une passerelle avec les EAJE PSU ET PAJE ainsi qu'avec les assistantes maternelles, via le RPE.

Cette passerelle nous permet de pouvoir suivre les enfants dès la petite enfance jusqu'à la majorité, avec l'ouverture de notre salle des jeunes.

Cette action facilite le suivi et l'accueil de ces enfants porteurs de handicap entre les structures petite enfance vers nos structures 3-17 ans.

Cette continuité éducative permet la mise en place de projet personnalisé d'accueil qui anticipera l'achat de matériel si besoin ainsi que la formation du personnel.

Cette anticipation facilitera la création d'outils pédagogiques adaptés pour les enfants accueillis.

Un de nos agent est référent handicap au sein de la collectivité mais ne dispose pas de temps nécessaire pour développer son action. Nous souhaitons-lui augmenter ses heures afin qu'elle puisse s'y investir plus longuement. Ces heures seront dédiées au développement des contacts et suivi avec les familles ainsi qu'avec des partenaires spécialisés.

Nous souhaitons maintenir nos AESH présentes sur nos accueils afin d'aider le public et nos équipes sur le terrain.

La plupart des agents de nos équipes ont été formés sur différents formes de handicap (autisme, DYS...). Au vu du nombre d'enfants accueillis dans nos structures, nous voulons mettre en place un échange de pratique pour échanger sur leur difficulté et leur savoir-faire.

Dans un projet à plus long terme, nous souhaitons mettre en place un accueil adapté développant le répit parental pour les familles concernées par le handicap.

Un objectif idéal serait d'arriver à mobilier les acteurs du territoire pour former et accompagner les équipes.

Partenariat mobilisé pour cette action :

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la CTG dans l'axe thématique n°4 : Accompagner les enfants sur les différents temps de vie afin de favoriser leur épanouissement, le développement de leurs compétences et encourager leur esprit citoyen.

Un partenariat avec les EAJE PSU et AJE ainsi que le RPE est aussi prévue pour l'organisation cette continuité.

Il est également intégré dans le PEDT de la commune sous les objectifs généraux :

- Développer les objectifs de vie en collectivité, du vivre ensemble et du respect de l'autre
- Aller vers l'autonomie et la responsabilisation du public.

Moyens humains pour l'action :

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
Bénévoles : <i>personne participant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>		
Salariés		
<i>dont CDI</i>	1	1.54
<i>dont CDD</i>	2	
<i>dont emplois aidés (*)</i>		
Volontaires : <i>personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (ex : services civiques)</i>		
Personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique :		
TOTAL	3	1.54

(*) Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : conventions adulte-relais, contrats PEC, postes FONJEP, etc.

Est-il envisagé de procéder à un ou des recrutement(s) pour la mise en œuvre de l'action ?

Oui

Non

Si oui, combien ? (en ETP) :

Résultats attendus :

Nous sommes attentifs à ce que toutes les demandes des familles soient traitées et qu'elles puissent aboutir sur une solution d'accueil adaptée à leurs besoins.

Améliorer notre pratique en s'interrogeant en équipe, accompagnée par des professionnels.

Nous visons au confort des enfants mais aussi des équipes qui les encadrent en mettant les moyens nécessaires au bon fonctionnement.

Evaluation et indicateurs proposés au regard des objectifs de l'action :

Nous observons si nous avons pu effectivement répondre aux demandes sur l'année en mettant en corrélation les demandes avec les solutions apportées.

Dans le cadre de nos réunions d'équipe, nous sollicitons nos agents pour valider que les moyens nécessaires sont bien apportés et que les conditions sont réunies pour favoriser un accueil de qualité.

Le bilan suite aux équipes éducatives est également un indicateur permettant d'évaluer l'évolution de l'enfant par rapport à ses difficultés.

L'analyse de pratique accompagnée de professionnels sera également pour l'équipe une évaluation de leurs actions.

BUDGET PREVISIONNEL 2026 (*) - FONCTIONNEMENT**RAPPEL : Le budget doit être équilibré et faire apparaître les co-financements du projet.**

(*) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60- Total Achats	300€	70- Total Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	
61- Total Services extérieurs		Prestation de service reçue de la Caf	16000€
Sous-traitance générale	2000	Fonds d'accompagnement reçus de la Caf	15000€
Dont sous-traitance service support, frais de siège, service paie		Aide spécifique	
Locations mobilières et immobilières		Montant Bonus Territoire Convention Territoriale Globale	
Charges locatives		Participations familiales déductibles de la PS	
Autres comptes : Crédit-bail, entretien et réparations, assurance, études et recherche, divers		Participations familiales (ou participations des usagers) non déductibles de la PS	2800€
62- Total Autres services extérieurs		Ventes de marchandises	
Personnel intérimaire et détaché (y compris mécénat de compétences)		Produits des activités annexes	
Frais de siège		Autres	
Autres comptes : Intermédiaires, publicité, déplacements, frais postaux et de télécommunication, frais bancaires		74- Total Subventions d'exploitation	
63- Total Impôts et taxes		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services concernés	
Impôts et taxes liés aux frais de personnel		Conseil régional	
Autres impôts et taxes		Conseil départemental	
64- Total Frais de personnel	38000€	Commune(s)	6500€
65- Autres charges de gestion courante		Organismes nationaux (dont PS MSA, SNCF)	
66- Total Charges financières		### Subvention demandée à la CAF ###	
67- Total Charges exceptionnelles		Communauté de communes - EPCI	
68- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		Etablissement privé	
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles		Fonds européens	
Autres comptes : Dotations aux provisions et dépréciations		Autres établissements publics	
69- Total Impôts sur les bénéficiaires		75- Total Autres produits de gestion courante	
86- Contributions volontaires		76- Total Produits financiers	
Secours en nature (alimentaire, vestimentaire)		77- Total Produits exceptionnels	
Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, fluides : gaz, électricité)		78- Total Reprise sur amortissement, dépréciations et provisions	
Prestations en nature (bénévolat)		79- Total Transferts de charges	
		87- Contrepartie des contributions volontaires	
		Contrepartie des secours en nature (alimentaire, vestimentaire)	
		Contrepartie des mises à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, fluides : gaz, électricité)	
		Contrepartie des prestations en nature (bénévolat)	
TOTAL CHARGES	40300€	TOTAL PRODUITS	40300€

Nom et qualité du signataire : Edith Gutierrez Maire

Date, le 25 mars 26

Cachet et signature :

BUDGET PREVISIONNEL 2027 (*) - FONCTIONNEMENT**RAPPEL : Le budget doit être équilibré et faire apparaître les co-financements du projet.**

(*) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60- Total Achats	300€	70- Total Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	
61- Total Services extérieurs		Prestation de service reçue de la Caf	17000€
Sous-traitance générale	2000	Fonds d'accompagnement reçus de la Caf	15000€
Dont sous-traitance service support, frais de siège, service paie		Aide spécifique	
Locations mobilières et immobilières		Montant Bonus Territoire Convention Territoriale Globale	
Charges locatives		Participations familiales déductibles de la PS	
Autres comptes : Crédit-bail, entretien et réparations, assurance, études et recherche, divers		Participations familiales (ou participations des usagers) non déductibles de la PS	2900€
62- Total Autres services extérieurs		Ventes de marchandises	
Personnel intérimaire et détaché (y compris mécénat de compétences)		Produits des activités annexes	
Frais de siège		Autres	
Autres comptes : Intermédiaires, publicité, déplacements, frais postaux et de télécommunication, frais bancaires		74- Total Subventions d'exploitation	
63- Total Impôts et taxes		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services concernés	
Impôts et taxes liés aux frais de personnel		Conseil régional	
Autres impôts et taxes		Conseil départemental	
64- Total Frais de personnel	40000€	Commune(s)	7400€
65- Autres charges de gestion courante		Organismes nationaux (dont PS MSA, SNCF)	
66- Total Charges financières		### Subvention demandée à la CAF ###	
67- Total Charges exceptionnelles		Communauté de communes - EPCI	
68- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		Etablissement privé	
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles		Fonds européens	
Autres comptes : Dotations aux provisions et dépréciations		Autres établissements publics	
69- Total Impôts sur les bénéficiaires		75- Total Autres produits de gestion courante	
86- Contributions volontaires		76- Total Produits financiers	
Secours en nature (alimentaire, vestimentaire)		77- Total Produits exceptionnels	
Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, fluides : gaz, électricité)		78- Total Reprise sur amortissement, dépréciations et provisions	
Prestations en nature (bénévolat)		79- Total Transferts de charges	
		87- Contrepartie des contributions volontaires	
		Contrepartie des secours en nature (alimentaire, vestimentaire)	
		Contrepartie des mises à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, fluides : gaz, électricité)	
		Contrepartie des prestations en nature (bénévolat)	
TOTAL CHARGES	42300€	TOTAL PRODUITS	42300€

Nom et qualité du signataire : Edith Gutierrez maire

Date, le 25 mars 26

Cachet et signature :

BUDGET PREVISIONNEL 2028 (*) - FONCTIONNEMENT**RAPPEL : Le budget doit être équilibré et faire apparaître les co-financements du projet.**

(*) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60- Total Achats	300€	70- Total Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	
61- Total Services extérieurs		Prestation de service reçue de la Caf	17000€
Sous-traitance générale	2000	Fonds d'accompagnement reçus de la Caf	15000€
Dont sous-traitance service support, frais de siège, service paie		Aide spécifique	
Locations mobilières et immobilières		Montant Bonus Territoire Convention Territoriale Globale	
Charges locatives		Participations familiales déductibles de la PS	
Autres comptes : Crédit-bail, entretien et réparations, assurance, études et recherche, divers		Participations familiales (ou participations des usagers) non déductibles de la PS	3000€
62- Total Autres services extérieurs		Ventes de marchandises	
Personnel intérimaire et détaché (y compris mécénat de compétences)		Produits des activités annexes	
Frais de siège		Autres	
Autres comptes : Intermédiaires, publicité, déplacements, frais postaux et de télécommunication, frais bancaires		74- Total Subventions d'exploitation	
63- Total Impôts et taxes		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services concernés	
Impôts et taxes liés aux frais de personnel		Conseil régional	
Autres impôts et taxes		Conseil départemental	
64- Total Frais de personnel	41000€	Commune(s)	8300€
65- Autres charges de gestion courante		Organismes nationaux (dont PS MSA, SNCF)	
66- Total Charges financières		### Subvention demandée à la CAF ###	
67- Total Charges exceptionnelles		Communauté de communes - EPCI	
68- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		Etablissement privé	
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles		Fonds européens	
Autres comptes : Dotations aux provisions et dépréciations		Autres établissements publics	
69- Total Impôts sur les bénéficiaires		75- Total Autres produits de gestion courante	
86- Contributions volontaires		76- Total Produits financiers	
Secours en nature (alimentaire, vestimentaire)		77- Total Produits exceptionnels	
Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, fluides : gaz, électricité)		78- Total Reprise sur amortissement, dépréciations et provisions	
Prestations en nature (bénévolat)		79- Total Transferts de charges	
		87- Contrepartie des contributions volontaires	
		Contrepartie des secours en nature (alimentaire, vestimentaire)	
		Contrepartie des mises à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, fluides : gaz, électricité)	
		Contrepartie des prestations en nature (bénévolat)	
TOTAL CHARGES	43300€	TOTAL PRODUITS	43300€

Nom et qualité du signataire : Edith Gutierrez maire

Date, le 25 mars 26

Cachet et signature :

Attestation de situation et pièces justificatives

Reconduction d'une aide au fonctionnement

Monsieur (nom et titre) : Edith Gutierrez, Maire

Représentant le gestionnaire (désignation de l'organisme et adresse) : Mairie de Cournonterral 12 avenue

Armand Daney 34660 Cournonterral

.....
.....

Atteste être à jour des obligations légales, sociales et règlementaires ;

Atteste ne pas faire l'objet d'une mesure de redressement judiciaire ou ne pas être en liquidation judiciaire ;

Confirme les éléments déjà fournis à la Caf de l'Hérault, relatifs au gestionnaire signataire de la convention en ce qui concerne son existence légale et sa vocation (cf détail ci-dessous) ;

Ou informe la Caf des modifications intervenues (joindre les pièces justificatives) :

Pour les associations,

Atteste avoir souscrit au Contrat d'engagement républicain et respecter son contenu, en application du décret du 31 décembre 2021 approuvant le Contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat ;

Atteste avoir recours à un commissaire aux comptes lorsque la réglementation l'impose.

Date, Signature et cachet : 25 mars 26

Pièces justificatives à joindre au dossier :

Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide ;

Attestation de vigilance Urssaf valide de moins de 6 mois ;

Pour les associations, la liste datée de moins de 12 mois des membres du conseil d'administration et du bureau ;

Pour les associations, le dernier rapport d'activité de l'association et le dernier compte de résultats de l'association.

Pièces justificatives relatives au gestionnaire à joindre en cas de changement de situation :

Nature de l'élément justifié	Associations – Mutuelles	Collectivités territoriales – Etablissements publics
Existence légale	- Pour les associations : récépissé de déclaration en Préfecture ; - Pour les mutuelles : récépissé de demande d'immatriculation au registre national des mutuelles.	Arrêté préfectoral portant création d'un EPCI et détaillant le champ de compétence
	Numéro SIREN / SIRET	Numéro SIREN / SIRET
Vocation	Statuts	Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence)